

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE 20 AOUT 1955/SKIKDA

Cahier de Charges
Relatif à la formation
Du personnel administratif
Et technique

Mars 2013

Offre technique

Chapitre 1

Instructions aux soumissionnaires

Article01 : objet de la consultation :

Cette consultation établie conformément aux dispositions de l'article 06 du décret présidentiel N°10/236 du 07/10/2010 complété et modifié, a pour objet, la formation du personnel administratif et technique de l'université 20 aout 1955 skikda

les thèmes sont répartis comme suit :

Lot n° 1 :

Fonction publique : (service public-statut de la fonction publique-gestion du parcours professionnel du fonctionnaire)

الحصة رقم 01 :

الوظيفة العمومية: (الخدمة العمومية - قانون الوظيفة العمومية - تسيير المسار المهني للموظف)

Lot n° 2 :

Gestion des bibliothèques universitaire : (inventaire- classement-numérotation-gestion électronique)

الحصة رقم 02 :

تسيير المكتبات الجامعية : (الجرد – التصنيف – الرقمنة – التسيير الآلي)

Lot n° 3 :

Organisation de relations extérieures de l'université : (établir des conventions avec des organismes étrangers, qualité des relations extérieures)

الحصة رقم 03 :

تنظيم العلاقات الخارجية للجامعة: (إبرام إتفاقيات مع مؤسسات وطنية - إبرام إتفاقيات مع مؤسسات أجنبية- نوعية لعلاقات الخارجية)

Lot n° 4 :

Informatique : intégration de l'informatique dans la gestion (personnel-budget-bibliothèque-magasins)

Réseau : (développement des sites électroniques –intranet-internet-maintenance de l'outil informatique)

الحصة رقم 04 :

الإعلام الآلي: إدخال المعلوماتية في التسيير(الموظفين- الميزانية –المكتبة- المخازن)

الشبكات : (تطوير المواقع الإلكترونية – أنترنات ، أنترنات – صيانة العتاد الآلي)

Lot n° 5 :

Gestion des marchés publics : réglementation des marchés publics-comment établir un cahier de charges (équipement- travaux - services)

الحصة رقم 05:

تسيير الصفقات العمومية: تنظيم الصفقات العمومية - كيفية إنجاز دفتر الشروط (تجهيزات – أشغال- خدمات)

Lot n° 6 :

Communication et animation culturelle: audio visuel-conception des accessoires publicitaires et des magazines

الحصة رقم 06:

الإتصال و النشاط الثقافي : السمعي البصري- تصميم الدعائم الإشهارية و المجالات

Article 02 :

Soumissionnaires admis à concourir : Tout organisme qualifié à l'exécution de l'objet de la consultation

Article 03 : modifications au dossier de la consultation :

Le service contractant peut, à tout moment avant la date de remise des offres , modifier par voie de rectificatifs le dossier de la consultation , si cette modification intervient moins de trente (30) jours avant la date de remise des offres, le service contractant a le droit de reculer la date de remise des offres pour donner aux soumissionnaires le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres.

Article 04 : montant de l'offre

Le soumissionnaire indiquera sur le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif, joints au présent dossier, les prix unitaires et le montant total de l'offre, en hors taxe et en toutes taxes comprises des prestations à fournir.

Article 05 : délai de validité des offres

Les offres seront valables pendant cent vingt (120) jours après la date de remise des offres fixées dans la lettre de consultation, Une offre valable pour une période plus courte sera écartée par le service contractant comme non conforme aux conditions du contrat.

Article06 : forme et signature de l'offre :

L'originale et toutes les copies de l'offre composées de ces instructions aux soumissionnaires et du cahier des prescriptions spéciales, doivent être signés par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée à obliger celui-ci, cette autorisation fera l'objet d'une procuration écrite accompagnant l'offre, toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés et non modifiés seront paraphées par le signataire.

L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

Article07 : présentation des offres :

- Les offres seront déposées auprès le service contractant à l'adresse ci- après:

Université 20 aout 1955 Skikda, Secrétariat Général, Route D'el –Hadaik - skikda

- les soumissionnaires soumettront leurs offres sous une enveloppe principale scellée ne comportant aucune inscription extérieure autre que le numéro, l'objet de la consultation, l'intitulé et le numéro du lot, le nom et l'adresse du service contractant et la mention :

« Consultation à ne pas ouvrir »

Formation du personnel administratif et technique

De l'université 20 aout 1955-skikda

*Cette enveloppe principale abritera deux autres enveloppes :

A- la première porte le terme « offre technique » et comprendra »

- a) Le présent cahier des charges signé et visé
- b) le registre de commerce (légalisé par le CNRC)
- c) la carte d'immatriculation fiscale (copie légalisée)
- d) rapport détaillé sur le contenu de la formation (le programme).
- e) les CVS des responsables assurant la formation (cv des intervenants séparés).
- f) tout autre document notifiant l'aptitude de l'établissement à assurer cette formation.

B- la deuxième portant le terme « offre financière » et comprendra :

- a) La lettre de consultation.
 - b) Bordereau des prix unitaires. (selon les deux modes de formations)
 - c) Devis quantitatif et estimatif. (selon les deux modes de formations)
- chacune des enveloppes scellée devra être identifiée en tant que telle.
- Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué, le service contractant ne sera en aucun cas responsable de l'égarement ou de l'ouverture prématurée de l'offre.
- **toute offre ne respectant pas les clauses de l'article 07 sera rejetée.**

Article08 : date et heure de dépôt des offres :

Le service contractant doit recevoir les offres à l'adresse spécifiée ci-dessus. Selon la date et l'heure fixées dans la lettre de consultation.

Le service contractant a toute latitude pour prolonger le délai de remise des offres en modifiant la consultation, dans ce cas tous les droits et toutes les obligations du service contractant et de soumissionnaires auparavant liés au délai initial seront liés au nouveau délai.

Article09 : offre hors délai

Toute offre reçue par le service contractant après expiration du délai de remise des offres, comme prévu à l'article précédent, sera écartée et remise au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

Article10 : ouverture des plis et évaluation des offres

L'ouverture et l'évaluation des offres se fera par une commission adhoc chargée de l'ouverture et de l'évaluation des offres en une seule séance. Les résultats des travaux de cette commission seront présentés sous forme d'un procès verbal faisant ressortir Les résultats de cette consultation, notamment la date et le lieu de l'ouverture des plis, le nombre de candidats consultés le montant et les critères ayant présidé au choix le candidat.

en cas où le soumissionnaire propose la formation sur site (dans les locaux de l'université 20 aout 1955 skikda) l'offre sera dispensée des moyens techniques (10 points) d'hébergement et de restauration (10points) et sera noté sur 80 points .

Article11 : évaluation des offres

1 - Evaluation des offres techniques (50 points)

A/ moyens humains (30 pts)

1-1 qualification de l'intervenant : (20 pts)

- | | | |
|--------------------------------|--------|--|
| - Docteur..... | 20 pts | } il sera tenu en évaluation un seul intervenant par lot |
| - Magister..... | 15 pts | |
| - Master/ ingénieur/DPGS | 10 pts | |
| - Licence..... | 05 pts | |

1-2Expérience de l'intervenant dans le domaine : (10 pts)

- ≥ 15 ans : 10 pts
- 10 à 14 ans : 08 pts
- 05 à 09 ans : 06 pts
- 02 à 04 ans : 04 pts
- ≥ 02 : 02pts

B/ moyens techniques : (10pts) (cas échéance)

- Bibliothèque/ internet :04 pts
- Remise documentation :.....04 pts
- Animation :.....02 pts

1-3 moyens hébergement et restauration : (10 pts) (cas échéance)

- Disponibilité en hébergement:.....04 pts
- Disponibilité en restauration:.....04 pts
- Disponibilité de transport:.....02 pts

2- évaluation des offres financières : (50 pts)

- Offre financière la moins disant : 50 pts
- Autres offres : 50 pts x offre considérée
Offre le moins disant

- Formation sur site

Article12: classement des offres :

- Offre technique : 50 points
- Offre financière : 50 points
- Total : 100 points

Le classement des offres sera effectué selon le mode de prise en charge soit, formation sur site (dans les locaux de l'université) ou résidentielle (dans les locaux du soumissionnaire)

Formation sur site :

- Offre technique : 30 points
 - offre financière : 50 points
- Total : 80 points

Formation résidentielle

- Offre technique : 50 points
 - Offre financière : 50 points
- Total : 100 points

L'administration conserve le choix de juger le mode de formation le plus avantageux entre mode sur site, et mode résidentiel

Article13 : notification de l'attribution du contrat

Avant que n'expire le délai de validité des offres, le service contractant notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit que son offre a été acceptée.

Article14 : signature du contrat

En même temps qu'il sera notifié au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, le service contractant lui remettra la formule du contrat donnée dans le dossier de la consultation, contenant toutes les dispositions convenues entre les parties.

Fait à skikda le

(Nom, qualité du signataire, cachet du contractant)

Chapitre II

Projet du contrat

DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société.....

(Ou raison social) :.....

Adresse du siège social :.....

Forme juridique de la société :.....

Montant du capital social :.....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de :

Wilaya(s) ou seront exécutées les prestations,.....

Objet du marché :

Nom, prénom, nationalité date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

.....

.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes : réglementaires

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivrer le document, son numéro sa date de délivrance et sa date expiration).....

La société est – elle en état de liquidation

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaire annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :.....

Existes –t'il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale ?

.....

Dans l'affirmative : préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

.....

Le déclarant atteste que la société n'est pas eu état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :.....

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :.....

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ?.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire).....

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat?.....

Dans l'affirmation : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire).....

La société » a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003 modifiée et complétée, relative à la concurrence?.....

Dans l'affirmative (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :.....

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations?.....

Dans l'affirmative (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle?

Dans l'affirmative (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement).....

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages?.....

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il ya eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date).....

.....

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 choul 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics?

Dans l'affirmative (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales?.....

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la date d'inscription de ce fichier).....

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement

D'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n°10-236 du 28 choul 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementations des marchés publics?.....

Dans l'affirmative : (indiquer le maître d'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée).....

Indiquer le nom le (s), le prénom(s), la qualité, la date et le lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :.....

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la réglementation en vigueur.....

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts

Fait à Skikda, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

NB/ en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire. Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article01:

Identification des parties:

Le présent contrat est conclu entre : le Directeur de l'université 20 aout 1955 skikda Ci-après

Désigné par l'expression : SERVICE CONTRACTANT

D'une part,

Et le directeur de

Ci-après désigne par l'expression : **CO - CONTRACTANT.**

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 02 :

objet du contrat Formation du personnel administratif et technique de l'université 20 aout 1955 Skikda.

Lot n° 1 :

Fonction publique : (service public-statut de la fonction publique-gestion du parcours professionnel du fonctionnaire)

الحصة رقم 01:

الوظيفة العمومية: (الخدمة العمومية - قانون الوظيفة العمومية - تسيير المسار المهني للموظف)

Lot n° 2 :

Gestion des bibliothèques universitaire : (inventaire- classement-numérotation- gestion électronique)

الحصة رقم 02:

تسيير المكتبات الجامعية : (الجرد - التصنيف - الرقمنة - التسيير الآلي)

Lot n° 3 :

Organisation des relations extérieures de l'université : (établir des conventions avec organismes étrangers- qualité des relations extérieures)

الحصة رقم 03 :

تنظيم العلاقات الخارجية للجامعة: (إبرام إتفاقيات مع مؤسسات وطنية - إبرام إتفاقيات مع مؤسسات أجنبية- نوعية العلاقات الخارجية)

Lot n° 4 :

Informatique : intégration de l'informatique dans la gestion (personnel-budget-bibliothèque-magasins)

Réseau : (développement les sites électroniques –intranet-internet-maintenance de l'outil informatique)

الحصة رقم 04:

الإعلام الآلي: إدخال المعلوماتية في التسيير (الموظفين - الميزانية - المكتبة- المخازن)

الشبكات : (تطوير المواقع الإلكترونية – أنترنات ، أنترنات – صيانة العتاد الآلي)

Lot n° 5 :

Gestion des marchés publics : réglementation des marchés publics-comment établir un cahier de charges (équipement- travaux - services)

الحصة رقم 05:

تسيير الصفقات العمومية: تنظيم الصفقات العمومية - كيفية إنجاز دفتر الشروط (تجهيزات – أشغال- خدمات)

Lot n° 6 :

Communication et animation culturelle: audio visuel-conception des accessoires publicitaires et des magazines

الحصة رقم 06:

الاتصال و النشاط الثقافي : السمي البصري- تصميم الدعائم الإشهارية و المجلات

Article 03 : mode de passation du contrat

Le présent contrat est conclu après consultation, conformément aux dispositions de l'article 06 du décret présidentiel N° 13/03 du 13/01/2013 modifiant et complétant le décret N°10/236 du 07 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics,

Article 04 : montant du contrat

Le montant en TTC des prestations du présent contrat, est arrêté à la somme de :

En chiffre :.....

En lettre :.....

Article 05 : pièces contractuelles

Les pièces contractuelles constituant le contrat sont :

- la lettre de consultation
- la déclaration à souscrire
- le cahier des prescriptions spéciales (CPS)
- la soumission
- le bordereau des prix unitaires
- le devis quantitatif estimatif
- délai de formation

Article 06 : délais de formation

Les délais de formation de l'ensemble du lot son fixés à :.....

Formation1 :.....

Formation2 :.....

Formation3 :.....

Formation4 :.....

Formation5 :.....

Formation6:.....

A compter de la date de réception de l'ordre de service.

Article 07 : domiciliation bancaire

Le contractant se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte bancaire du contractant ouvert auprès desous le

N°.....au nom de

Article 08: texte et référence applicables au contrat

Le présent contrat est soumis au :

- le décret présidentiel N°10/236 du 07 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics. Modifié et complété
- Le cahier des prescriptions spéciales.

Chapitre II

Dispositions financières

Article 09 : mode de paiement

Le paiement s'effectuera sur présentation de facture, après achèvement de la formation objet du contrat.

Article 10 : intérêts moratoires

Le service contractant est tenu de procéder au mandatement du solde dans un délai qui ne peut dépasser trente (30) jours à la réception de la facture.

Si le paiement n'intervient pas dans ce délai, le retard ouvre droit, à la demande de l'organisme à des intérêts moratoires calculés depuis le jour qui suit l'expiration du délai, au taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme conformément à la réglementation en vigueur de la banque d'Algérie.

Article 11 : avance forfaitaire

Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire dans le présent contrat

Article 12 : actualisation des prix

Les prix faisant l'objet du présent contrat sont fermes et non actualisable

Article 13: révision des prix

Les prix du présent contrat sont fermes et non révisables.

Article 14: pénalités de retard

En cas de retard imputable totalement au cocontractant dans l'exécution du présent contrat conformément aux délais de formation sus indiqués, il lui fait application d'une pénalité de retard calculée de la manière suivante :

$$P = \frac{M}{7 * D} \quad \text{où} \quad P = \text{pénalité journalière en DA}$$

M = Montant du contrat

D = délai exprimé en jour calendaire.

Toutefois, le montant des pénalités ne doit pas dépasser les 7% du montant global du contrat.

Chapitre III

Dispositions particulières

Article 15: responsabilité en cours de réalisation du contrat

Pendant la durée d'exécution du contrat, le cocontractant est le seul responsable de tout accident ou dommage que l'exécution des prestations ou le fais de ces agents peuvent causer tant aux tiers qu'à l'administration et à ses représentants.

Article 16: nantissement

En vu de l'application du régime de nantissement institué par le décret présidentiel N°1010-236 de la 07/10/2010 portant réglementation des marches publiques sont désignés :

- Comme comptable chargé des paiements : l'agent comptable de l'université 20 aout 1955
- Comme fonctionnaire compétant pour fournir les renseignements : le directeur de l'université 20 aout 1955 skikda

Article 17: règlement des litiges

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du contrat sont réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur conformément au décret présidentiel N°10-236 du 07/10/2010 modifié et complété

Sans préjudice de l'application de ces dispositions, le service contractant doit néanmoins rechercher une solution amiable aux litiges nés à l'exécution du contrat, chaque fois que cette solution le permet.

En cas de litige persistant celui-ci sera porté devant la chambre administrative territorialement compétente.

Article 18: résiliation du contrat

Conformément à l'article 112 du décret présidentiel N°10-236 du 07/10/2010 en cas d'inexécution de ses obligations, le contractant est mis en demeure, par le service contractant, d'avoir à remplir ses engagements contractuels dans un délai déterminé.

Faute par le cocontractant de remédier à la carence qui lui est imputable dans le délai fixé par la mise en demeure prévue ci-dessus, le service contractant peut, unilatéralement, procéder à la résiliation du contrat.

Article 19: force majeure

En cas de force majeur :

Le terme de force majeur désigne tout acte décision, situation, phénomène et /ou événement imprévisible, irrésistible, insurmontable, et /ou indépendant de la volonté de ces parties à charge pour la partie qui s'en prévaut d'apporter la preuve du caractère de force majeure, devra aussitôt après la survenance de situation adresser une notification express à l'autre partie.

Cette notification doit être accompagnée de toutes les informations circonstanciées et utiles.

Dans ces cas la partie concernée devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer dans les plus brefs délais la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Article 20: entrée en vigueur du contrat

Le contrat n'est valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente et sa notification par ordre de service au contractant.

Fait àle

(Nom, qualité du signataire, cachet du contractant)

OFFRE FINANCIERE

LETTRE DE CONSULTATION

Etablie conformément aux dispositions de l'article 51 du décret présidentiel N°10-236 du 07/10/2010, portant réglementation des marchés publics.

Je soussigné:.....

Profession :.....

Adresse :.....

Agissant au nom ou pour le compte de :.....

Début d'activité :.....

Après avoir pris connaissance du contenu du cahier des charges relatif à : lot
N°

Je remets revêtus de ma signature la présente lettre de consultation ainsi que le bordereau portant description techniques et prix unitaires et un devis quantitatif et estimatif.

Me soumetts et m'engage envers centre universitaire 20 aout 1955 – skikda- à exécuter les prescriptions du marché et du cahier de charges le concernant moyennement la somme de (en chiffre).

.....
.....

Dans un délai de

Les services contractant se libérera des sommes dues par lui en créditant le compte N°
.....ouvert auprès de

.....au nom de

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché et à mes torts exclusifs, que la société que je représente ne tombe pas sous des interdictions édictées par la législation en vigueur et les dispositions de l'ordonnance 03-03 du 19.07.2003 relative à la concurrence.

Fait àle

(Nom, qualité du signataire, cachet du contractant)

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT N°01

الوظيفة العمومية / Fonction publique

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U
01	الوظيفة العمومية / Fonction publique le prix (en lettres).....	08	05 jours

Fait à..... le

L'organisme formateur

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT N°02

تسيير المكتبات الجامعية / *Gestion des bibliothèques universitaire*

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U
02	تسيير المكتبات الجامعية <i>Gestion des bibliothèques universitaire</i> le prix (en lettres).....	08	05 jours

Fait à..... le

L'organisme formateur

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT N°03

تنظيم العلاقات الخارجية للجامعة / Organisation des relations extérieures de l'université

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U
03	تنظيم العلاقات الخارجية للجامعة Organisation des relations extérieures de l'université le prix (en lettres).....	06	5 jours

Fait à..... le

L'organisme formateur

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOTN°04

إعلام الآلي / Informatique

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U
04	إعلام الآلي informatique le prix (en lettres).....	08	05 jours

Fait à..... le

L'organisme formateur

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT N°05

تسيير الصفقات العمومية / Gestion des marchés publics

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U
05	تسيير الصفقات العمومية Gestion des marchés publics le prix (en lettres).....	06	05 jours

Fait à..... le

L'organisme formateur

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT N°06

الإتصال و النشاط الثقافي / Communication et animation culturelle

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U
06	الإتصال و النشاط الثقافي Communication et animation culturelle le prix (en lettres).....	08	05 jours

Fait à..... le

L'organisme formateur

DEVIS QUANTITATIF ET ESTImATIF

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

LOT N°01

الوظيفة العمومية / Fonction publique

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U	Montant
01	الوظيفة العمومية / Fonction publique	08	05 jours		
				TOTAL HT	
				TVA	
				TOTAL TTC	

Arrêté le présent devis à la somme de :

Délai de formation :

Fait à le

L'organisme formateur

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

LOT N°02

تسيير المكتبات الجامعية / *Gestion des bibliothèques universitaire*

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U	Montant
02	تسيير المكتبات الجامعية <i>Gestion des bibliothèques universitaire</i>	08	05 jours		
				TOTAL HT	
				TVA	
				TOTAL TTC	

Arrêté le présent devis à la somme de :

Délai de formation :

Fait à le

L'organisme formateur

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

LOT N°03

تنظيم العلاقات الخارجية للجامعة / Organisation des relations extérieures de l'université

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U	Montant
03	تنظيم العلاقات الخارجية للجامعة Organisation des relations extérieures de l'université	07	5 jours		
				TOTAL HT	
				TVA	
				TOTAL TTC	

Arrêté le présent devis à la somme de :

Délai de formation :

Fait à..... le

L'organisme formateur

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

LOT N°04

إعلام الآلي / informatique

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U	Montant
04	إعلام الآلي / informatique	08	05 jours		
				TOTAL HT	
				TVA	
				TOTAL TTC	

Arrêté le présent devis à la somme de :

Délai de formation :

Fait à..... le

L'organisme formateur

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

LOT N°05

تسيير الصفقات العمومية / Gestion des marchés publics

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U	Montant
05	تسيير الصفقات العمومية Gestion des marchés publics	08	05 jours		
				TOTAL HT	
				TVA	
				TOTAL TTC	

Arrêté le présent devis à la somme de :.....

Délai de formation :.....

Fait à..... le

L'organisme formateur

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

LOT N°06

الإتصال والنشاط الثقافي / Communication et animation culturelle

N°	Désignation	Nombre de personnes	Durée	P.U	Montant
06	الإتصال والنشاط الثقافي Communication et animation culturelle	08	05 jours		
				TOTAL HT	
				TVA	
				TOTAL TTC	

Arrêté le présent devis à la somme de :

Délai de formation :

Fait à le

L'organisme formateur